

PAR COURRIEL

Le 6 avril 2018

Objet : Demande d'accès à l'information | réponse

Nous avons procédé au traitement de votre demande visant l'obtention des renseignements suivants

- *le nombre de lits en achat de place*
- *de lits de transition et de lits temporaires pour chacun des établissements privés conventionnés sur le territoire du CISSS de Laval.*

Concernant votre demande il s'avère que depuis 2015 les établissements privés conventionnés relèvent directement du ministère de la Santé et des services sociaux. Ainsi, en vertu de l'article 48 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre 2.1), nous vous référons à la responsable de l'application de cette loi au sein des organisations Madame Caroline Plamondon. Vous trouverez ses coordonnées sous le lien Internet suivant :

http://www.cai.gouv.qc.ca/documents/CAI_liste_resp_acces.pdf

En espérant le tout à votre satisfaction, nous vous prions d'accepter nos sincères salutations.

Original signé

Isabelle Routhier, avocate

Responsable de l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics

IR/sc